

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Israël : pour que la justice et le droit priment ! **p.2** / Tunisie : aux portes de l'Europe. **p.3** / Tract : « Relevons la tête et regardons la réalité en face. » **p.4**

l'agenda



SFE
le 21 mars 2023

**53^{ÈME} CONGRÈS
CONFÉDÉRAL**
du 27 au 31 mars 2023

**13^{ÈME} CONFÉRENCE
NATIONALE DE LUFR**
du 04 au 07 avril 2023
aux Issambres (Saint-Raphaël)

Réunions fédérales à venir

16/03 **Caoutchouc : CPPNI**

20/03 **Officines : CPNE**

21/03 **Industrie Pharma :
JURY CQP**

23/03 **Laboratoires Biologie
Médicale : CPPNI**

23/03 **Caoutchouc : CPNEFP**

29/03 **Répartition Pharma :
CPS AO**

06/04 **Pérole : CPNE**

13/04 **Industrie Pharma :
CPPNI**

17/04 **Officines : CPNE**

19/04 **Collectif Histoire :
réunion**

Droits et libertés

**Licenciement après le mois qui suit
l'avis d'inaptitude :
paiement forfaitairement du salaire sans
déduction des éventuelles IJSS (Indemni-
tés journalières de Sécurité sociale).**

Dans sa décision du 1^{er} mars 2023, pourvoi n°21-19.956, la Cour de cassation précise qu'en application de l'article L.1226-4 du Code du travail, l'employeur est tenu de verser au salarié victime d'une maladie ou d'un accident non professionnel, qui n'est pas reclassé dans l'entreprise à l'issue du délai d'un mois à compter de la date de l'examen de reprise du travail, ou qui n'est pas licencié, le salaire correspondant à l'emploi que celui-ci occupait avant la suspension de son contrat de travail.

Ces dispositions s'appliquent également en cas d'inaptitude à tout emploi dans l'entreprise constatée par le médecin du travail.

Il en résulte qu'en l'absence d'une disposition expresse en ce sens, aucune réduction ne peut être opérée sur la somme, fixée forfaitairement au montant du salaire antérieur à la suspension du contrat, que l'employeur doit verser au salarié. ■

Orga et vie syndicale

Syndicalisation et luttes.

Ces dernières semaines, notre Fédération enregistre un nombre inédit de nouvelles adhésions de Camarades : **1 052 pour l'année 2022 et déjà 357 pour les deux premiers mois de l'année 2023** ont été enregistrées dans CoGiTiel.

Il est bien évident que cette progression est à mettre en relation avec les nombreuses luttes dans nos entreprises, que ce soit sur les salaires ou contre le projet de réforme des retraites. Et si nous regardons les chiffres d'un peu plus près, c'est encore plus flagrant pour les syndicats les plus engagés dans la lutte.

Cette progression doit incontestablement être un fort point d'appui pour nous donner de la confiance et de l'optimisme, mais aussi nous renvoyer à toute la ténacité nécessaire, car en matière de renforcement, rien n'est spontané ni acquis.

LA MEILLEURE RECETTE POUR LA SYNDICALISATION, C'EST LA LUTTE !!! ■

CAISSE DE SOLIDARITÉ

**LA FNIC-CGT A OUVERT UNE
CAISSE DE SOLIDARITÉ,
AFIN DE SOUTENIR
LES SYNDICATS DE LA
FNIC-CGT DANS LA LUTTE.**



VOUS POUVEZ Y PARTICIPER VIA :

- le site de la FNIC-CGT :
<https://fnic-cgt.fr/actualites/caisse-de-solidarite>
- la page Facebook de la FNIC-CGT :
<https://www.facebook.com/FNIC.CGT/>
- directement sur le site HelloAsso :
<https://www.helloasso.com/associations/federation-nationale-des-industries-chimiques-cgt>
- le QR Code
HelloAsso :



Actualité internationale

ISRAËL : POUR QUE LA JUSTICE ET LE DROIT PRIMENT !

En Israël, Netanyahu, en procès pour corruption, et son gouvernement de religieux fanatiques, entendent faire adopter une réforme judiciaire qui va à l'encontre de la démocratie et qui va favoriser la corruption. Le Parlement israélien pourrait alors invalider les arrêts de la Cour suprême, interdire des partis d'opposition, modifier les règles électorales avec des risques de dérives gravissimes dans un pays sous tension extrême. Il s'agit en réalité d'un véritable coup d'État institutionnel.

Les manifestations monstres se poursuivent : lundi 20 février plus de 100 000 Israéliens ont de nouveau manifesté devant le Parlement, dans le silence absolu des médias occidentaux. Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme a appelé Israël à suspendre cette réforme, qui « remet en cause les droits humains et l'indépendance de la justice ».

Pourtant, deux premières mesures ont été adoptées en force à la Knesset (le parlement), tandis que deux autres votes sont prévus d'ici la fin du mois de mars.

Dans le même temps, Netanyahu menace l'Iran de bombardements, expulse à tour de bras les Palestiniens de leurs terres et de leurs logements (notamment à Jérusalem), poursuit l'annexion illégale de terres palestiniennes dans les territoires occupés au mépris du droit international le plus élémentaire. Pire, les Palestiniens continuent de servir de cibles humaines aux snipers israéliens ! L'ONU se dit « consternée » par cette colonisation, mais il y a loin de la parole aux actes !

La FNIC-CGT dénonce avec force la pompeuse réception du 2 février dernier de Netanyahu, chef de ce gouvernement fasciste et suprémaciste, par un Macron complice qui montre aussi ses priorités dans cette période de rejet massif d'une autre réforme, en France, celle des retraites.

La FNIC-CGT est solidaire du peuple palestinien et des progressistes israéliens qui exigent que les crimes commis par l'État d'Israël cessent.



TUNISIE : AUX PORTES DE L'EUROPE.

De puis que le président Kaïs Saïed s'est attribué tous les pouvoirs en juillet 2021 et après la suspension puis la dissolution du Parlement, les tensions politiques n'ont jamais cessé. Le chef d'État s'emploie, avec détermination, à détricoter tous les acquis de la décennie post-révolutionnaire. La révision de la constitution a permis d'instaurer un régime hyper présidentiel, proche de celui du dictateur Zine el-Abidine Ben Ali, alors que les prérogatives du Parlement sont désormais réduites.

Le discours du Président s'ancre dans un racisme que l'élan panafricain des indépendances n'a pas guéri, qui plonge loin ses racines dans le legs de la traite esclavagiste arabo-berbère et, plus près de nous, dans la partition entre Afrique noire et Afrique blanche héritée de la colonisation. Aujourd'hui, c'est le discours de la peur, la recherche de boucs émissaires.

L'économie tunisienne est au bord de la banqueroute et risque un défaut de paiement de sa dette. Elle connaît des pénuries alimentaires et de médicaments. L'inflation avoisine les 10 % et le chômage touche 15 % de la population active.

Pour ces raisons, les dirigeants tunisiens tentent de gagner les bonnes grâces des bailleurs de fonds et devraient obtenir un nouveau prêt du FMI de 1,9 milliard de dollars qui apportera une bouffée d'oxygène au régime mais sera loin de couvrir les besoins budgétaires pour 2023. Le FMI entend bien imposer des réformes austéritaires d'une grande violence telles que la levée des subventions sur les hydrocarbures, la réduction des dépenses publiques ainsi que la baisse drastique de la masse salariale dans la fonction publique.

C'est le scénario grec qui se répète, en pire.

Le FMI exige des autorités tunisiennes qu'elles endossent publiquement la responsabilité de ces mesures afin d'endiguer la contestation sociale. Pour ces raisons, le président Kaïs Saïed a déclenché une vague répressive tous azimuts qui vise à étouffer les critiques et qui inquiète le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (OHCHR).

Des vagues d'arrestations sans précédent depuis la chute de Ben Ali frappent tous les milieux d'opposition, de la société civile, des médias mais aussi des syndicalistes de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Pour justifier cette répression, Kaïs Saïed manie la rhétorique du complot contre le régime en qualifiant ses opposants de « traîtres », de « mercenaires » ou de « terroristes » et en les accusant de crimes imaginaires.

La communauté subsaharienne, de 30 000 à 50 000 personnes, est assimilée à une « horde de clandestins » qui serait à la source « de violences, de crimes et d'actes inacceptables ».

Kaïs Saïed encourage ainsi la parole raciste et les discours de haine qui ont pris de l'ampleur dernièrement, légitimant les agressions et les arrestations de migrants. L'extrême droite française et européenne n'a pas manqué de saluer les déclarations de Kaïs Saïed.

De tels propos nauséabonds, opportunistes et populistes ont choqué de très nombreux Tunisiens qui multiplient les gestes de solidarité et ont manifesté massivement le 25 février dernier.

Depuis, chaque jour, des opposants sont arrêtés. Les syndicalistes ne sont pas épargnés : pour avoir organisé une grève du personnel des péages, le Secrétaire général du syndicat UGTT de Tunisie Autoroutes a été arrêté et jeté en prison. Invités à prendre part à la manifestation organisée par l'UGTT pour la défense des libertés, des représentants de syndicats étrangers, dont la CGT, ont été déclarés "persona non grata" par les autorités. Aujourd'hui, la paranoïa identitaire du Président est en train de noyer les espoirs de démocratie, de justice sociale et de dignité humaine, qui irriguaient, en 2011, la révolution tunisienne.



Des manifestants brandissent des pancartes et des drapeaux nationaux lors d'un rassemblement contre le gouvernement à l'appel de la puissante fédération syndicale UGTT à Tunis, le 4 mars 2023.

FETHI BELAID/ AFP

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



**POUR NOS
RETRAITES**



RELEVONS LA TÊTE ET REGARDONS LA RÉALITÉ EN FACE.

**Peut-on laisser encore une fois un projet de loi être adopté sans vote ?
Que penseraient nos enfants ?**

**Que nous n'avons pas su préserver ce qui avait été conquis par nos grands-parents ?
Que nous avons tout laissé aux capitalistes, qui s'enrichissent toujours de plus
en plus sans travailler, juste en manipulant l'argent obtenu par les travailleurs ?
Ils ont les 150 milliards d'aides publiques aux entreprises, les 57 milliards de dividendes qui ont
été versés aux actionnaires du CAC 40 en 2022, les 80 milliards d'évasion fiscale,
les exonérations de cotisations sociales, ... les dividendes et les revenus financiers des
entreprises qui ne sont pas taxés !!! les caisses ne sont pas vides pour tous.**

Veulent-ils le retour à l'esclavage ?

**Défendons une retraite dès 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités,
un départ anticipé à 55 ans pour les travaux pénibles,
et des pensions qui ne soient pas en dessous du SMIC quel que soit le régime de retraite.**

Pour cela nous revendiquons, car c'est possible :

- ➔ un SMIC à 2 000 € brut et une augmentation générale des salaires,
 - ➔ l'égalité salariale Femmes/Hommes,
 - ➔ les 32 h/semaine sans perte de salaire.
- Alors, les bonnes caisses se rempliront.**



**Continuons la mobilisation
par les grèves et
les manifestations
pour que nous arrêtons
l'utilisation de l'article 49.3.
Nous sommes les plus nombreux.
Sans nous, ils ne sont rien !**